

Alain JOLIVET

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Jean-Philippe CALLON

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Dikran TABBAKH-MAGHAKIAN

Diplômé d'Études Supérieures Comptables et Financières

Experts-comptables / Commissaires aux comptes

**ASSOCIATION MEDECINS
CORRESPONDANTS SAMU 26/07
175 chemin de Chantelauve
07160 LE CHEYLARD**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Alain JOLIVET

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Jean-Philippe CALLON

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Dikran TABBAKH-MAGHAKIAN

Diplômé d'Études Supérieures Comptables et Financières

Experts-comptables / Commissaires aux comptes

**ASSOCIATION MEDECINS
CORRESPONDANTS SAMU 26/07
175 chemin de Chantelauve
07160 LE CHEYLARD**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Aux membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MEDECINS CORRESPONDANTS SAMU 26/07 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous vous précisons que votre association n'ayant pas l'obligation de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice N-1 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

II - Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 18 avril 2023

Pour 2CARA
Dikran TABBAKH-MAGHAKIAN
Commissaire aux Comptes



Médecins Correspondants Samu 26/07

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et développement			
		Donations temporaires d'usufruit			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾			
		Immobilisations incorporelles en cours			
	Avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
		Inst. techniques, mat. out. industriels			
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
TOTAL					
Total I					
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés			
		Créances reçues par legs ou donations			
		Autres	240		240
	TOTAL	240		240	240
Divers	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	83 267		83 267	65 219
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	179		179	25
Total II		83 686		83 686	65 484
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		83 686		83 686	65 484
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

Commissaire aux Comptes
2022

Médecins Correspondants Samu 26/07

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
<i>Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			
Report à nouveau			
<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		25 232	21 897
	14 362	13 828	3 334
	10 428	534	
	10 428		
	35 660	25 232	
Situation nette (sous-total)			
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I		35 660	25 232
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 807	33 359
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	6 218	6 892
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV		48 025	40 252
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		83 686	65 484
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



Médecins Correspondants Samu 26/07

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	1 050	1 500
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	235 000	220 000
	<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	236 050	221 500
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	179 153	22 371
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	716	148 977
	Salaires et traitements	34 676	35 414
	Charges sociales	12 324	12 702
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	94	0	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	226 965	219 465
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	9 084	2 034



Médecins Correspondants Samu 26/07

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)			
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		9 084	2 034
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 343	1 300
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	1 343	1 300
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		1 343	1 300
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		237 393	222 800
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		226 965	219 465
EXCÉDENT OU DÉFICIT		10 428	3 334
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		<i>10 428</i>	<i>534</i>
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			





Bilan actif (détail)

Médecins Correspondants Samu 26/07

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2022	31/12/2021	%
Autres	240,00	240,00	
40980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES À OBTENIR	240,00	240,00	
Total Créances	240,00	240,00	
Disponibilités	83 267,41	65 219,37	27.67
51210000 CIC LYONNAISE	83 267,41	65 219,37	27.67
Charges constatées d'avance	179,00	25,00	616
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	179,00	25,00	616
Total Actif circulant	83 686,41	65 484,37	27.8
TOTAL ACTIF	83 686,41	65 484,37	27.8





Bilan passif (détail)

Médecins Correspondants Samu 26/07

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Bilan)

Bilan passif	31/12/2022	31/12/2021	%
Report à nouveau	25 232,04	21 897,23	15.23
11000000 REPORT A NOUVEAU	10 869,29	8 068,59	34.71
11520150 EXCEDENT 2015	2 598,30	2 598,30	
11520160 EXCEDENT 2016	10 262,22	10 262,22	
11520170 DEFICIT 2017	-556,66	-556,66	
11520180 EXCEDENT 2018	300,77	300,77	
11520190 DEFICIT 2019	-3 028,49	-3 028,49	
11520200 EXCEDENT 2020 SOUS-CONTROLE	4 252,50	4 252,50	
11520210 EXCEDENT 2021 SOUS CONTROLE	534,11	0,00	NS
Résultat de l'exercice	10 428,44	3 334,81	212.71
Sous-total : Situation nette	35 660,48	25 232,04	41.33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 807,00	33 359,47	25.32
40110000 Fournisseurs - Achats de biens et prestations de services	37 021,00	30 649,47	20.79
40810000 Fournisseurs factures non parvenues - Achats de biens et prestat	4 786,00	2 710,00	76.61
Dettes fiscales et sociales	6 218,93	6 892,86	-9.78
42820000 PROVISION S/ CP	2 585,00	2 008,00	28.74
43100000 URSSAF	1 237,80	1 377,00	-10.11
43702000 APICIL PREVOY	175,34	174,44	0.52
43703000 APICIL RETRAITE	320,79	314,53	1.99
43708000 Autres organismes sociaux	95,45	0,00	NS
43820000 PROVISION CHARGES SOC. S/ CP	1 256,00	977,00	28.56
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	20,00	0,00	NS
44863000 Etat - Autres charges à payer	528,55	2 041,89	-74.11
Total IV	48 025,93	40 252,33	19.31
Total passif	83 686,41	65 484,37	27.8

Commissaire aux Comptes
2022

Médecins Correspondants Samu 26/07

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2022	31/12/2021	%
Cotisations	1 050,00	1 500,00	-30
75600000 COTISATIONS	1 050,00	1 500,00	-30
Concours publics et subventions d'exploitation	235 000,00	220 000,00	6.82
73160000 DOTATION GLOBALE	235 000,00	220 000,00	6.82
<i>Total des produits d'exploitation</i>	<i>236 050,00</i>	<i>221 500,00</i>	<i>6.57</i>
Autres achats et charges externes	179 153,06	22 371,54	700.81
60640000 FRAIS FONCTIONNEMENT	2 681,43	1 435,47	86.8
61320000 LOCATION BUREAU	2 250,00	2 350,00	-4.26
61560000 MAINTENANCE	858,68	0,00	NS
61600000 ASSURANCES	124,06	117,88	5.24
62260000 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE + PAIE	2 781,00	2 664,60	4.37
62260100 HONORAIRES CAC	2 500,00	0,00	NS
62270000 HONORAIRES D'AVOCATS	0,00	1 200,00	-100
62280000 HONORAIRES DE COORDINATION MEDICALE	6 600,00	6 680,50	-1.2
62510000 FRAIS DEPLACEMENTS	5 937,04	7 568,21	-21.55
62511000 HEBERGEMENTS FORMATIONS	18 274,90	0,00	NS
62570000 FRAIS RECEPTIONS	91,78	18,55	394.77
62600000 FRAIS TELECOMMUNICATIONS	300,02	305,18	-1.69
62700000 SERVICES BANCAIRES	31,15	31,15	
62810000 COTISATIONS	30,00	0,00	NS
62880000 COUTS PEDAGOGIQUES	81 943,00	0,00	NS
62880100 INDEMNITES MEDECINS / FORMAT	54 750,00	0,00	NS
Impôts, taxes et versements assimilés	716,12	148 977,12	-99.52
63330000 INDEMN. MED.+HERBERG FORMATION	0,00	74 316,98	-100
63330100 COUTS PEDAGOGIQUES FORMATION	0,00	73 958,61	-100
63330200 FORMATION PROF CONTINUE SALARIE	716,12	701,53	2.08
Salaires et traitements	34 676,78	35 414,24	-2.08
64100000 SALAIRE CHARGEE DE MISSION	34 099,78	33 406,24	2.08
64120000 VARIATION PROV. CP	577,00	2 008,00	-71.26
Charges sociales	12 324,99	12 702,99	-2.98
64510000 Charge de sécurité sociale et prévoyance	9 134,96	8 958,24	1.97
64512000 CHARGES SOCIALES S/ CP	279,00	977,00	-71.44
64520000 APICIL PREVOYANCE	766,23	760,03	0.82
64530000 APICIL RETRAITE	2 049,35	2 007,72	2.07
64580000 AUTRES CHARGES SOCIALES	95,45	0,00	NS
Autres charges	94,49	0,05	NS
65800000 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	94,49	0,05	NS
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<i>226 965,44</i>	<i>219 465,94</i>	<i>3.42</i>
Résultat d'exploitation	9 084,56	2 034,06	346.62
Résultat courant avant impôt	9 084,56	2 034,06	346.62
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 343,88	1 300,75	3.32
77180000 AUTRES PRODUITS DE GESTION EXCEPT.	1 343,88	1 300,75	3.32
Total des produits exceptionnels	1 343,88	1 300,75	3.32
Résultat exceptionnel	1 343,88	1 300,75	3.32



Compte de résultat (détail)

Médecins Correspondants Samu 26/07

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2022	31/12/2021	%
Total des produits	237 393,88	222 800,75	6.55
Total des produits	237 393,88	222 800,75	6.55
Total des charges	226 965,44	219 465,94	3.42
Total des charges	226 965,44	219 465,94	3.42
Excédent ou déficit	10 428,44	3 334,81	212.71





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Médecins Correspondants

Samu 26/07

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31/12/2022
Montants exprimés en EUR**

Mars 2023
Ce rapport contient 12 pages



Table des matières

1	Objet social	2
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	2
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	2
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
3.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	2
4	Principes et méthodes comptables	3
4.1	Principes généraux	3
4.1.1	Changement de méthode comptable	3
5	Informations relatives aux postes du bilan	3
5.1	Actif immobilisé	3
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	4
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	5
5.2	Actif circulant	6
5.3	Fonds propres	6
5.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	6
5.3.2	Subventions d'investissement	8
5.4	Fonds dédiés et subventions	8
5.5	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	9
5.6	Provision pour risques et charges	9
5.6.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	9
5.7	Dettes	9
5.7.1	Etat des dettes par échéance	9
5.7.2	Etat des charges à payer	9
6	Informations relatives au Compte de résultat	10
6.1	Ressources de l'association	10
7	Informations relatives au Compte de résultat	11
7.1	Contributions volontaires en nature	11
7.1.1	Bénévolat	11
7.2	Informations relatives à l'effectif	11



1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Cette association a pour objet d'améliorer l'efficacité de l'action des médecins correspondants du SAMU (tels que définis dans le cahier des charges régional) par :

- L'organisation de contacts réguliers entre MCS ;
- L'aide aux échanges d'expérience entre MCS sur le plan de l'organisation et du fonctionnement ;
- La mutualisation des données relatives aux interventions MCS ;
- L'encouragement de l'équilibre entre les généralistes libéraux de terrain et les hospitaliers des SAMU/SMUR, dans la formation continue, le pilotage et le fonctionnement du réseau MCS ;
- La formation médicale continue ou la recherche utilisée à des fins collectives ;
- Le soutien de la pérennisation des ressources de l'antenne territoriale MCS pour l'avenir de l'urgence médicale pré-hospitalière ;
- Et plus généralement toute opération susceptible de faciliter la réalisation des buts ci-dessus.

Son siège social est fixé à : 175 Chemin de Chantelauve 07160 LE CHEYLARD.

L'association a été créée le 9 juillet 2013 et déclarée au Journal Officiel.

2 **Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées**

Le périmètre de l'activité est encadré majoritairement par la convention avec le financeur de l'ARS.

3 **Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

3.1 **Faits caractéristiques de l'exercice**

Il s'agit du 1er exercice soumis au mandat d'un Commissaire Aux Comptes.

3.2 **Faits caractéristiques postérieurs à la clôture**

Néant.



4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

4.1.1 Changement de méthode comptable

Néant.

5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

5.1 Actif immobilisé

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 5.1.2.1.



5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
Autres immobilisations incorporelles Total II					
Install. Tech., mat., outillage					
Install. générales, ag. Am. divers					
Matériel de transport					
Mat bur., informatique, mobilier					
Total III					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immo. financières					
Total IV					
Total général					



5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les frais d'acquisition sont compris dans le coût d'entrée des immobilisations.

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I				
	Autres immobilisations incorporelles Total II				
Amortissements corporelles	Terrains				
	Constructions				
	Install. Tech., mat., outillage				
	Install. générales, ag. Am. divers				
	Matériel de transport				
	Mat bur., informatique, mobilier				
	Immo. Grevées de droits				
Total III					
Total général					

5.1.2.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Installations générales	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 8 ans

5.2 **Actif circulant**

5.2.1.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont d'un montant de 179 euros.

5.2.1.2 Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Nature	Montant Brut	- 1 an	+ 1 an
Clients et comptes rattachés			
Divers Produits A recevoir			
Autres	240	240	
TVA			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	179	179	
Total	419	419	

5.3 **Fonds propres**

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

5.3.1 **Tableau de variation des Fonds propres**

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.





Médecins Correspondants Samu 26/07
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022
Montants exprimés en EUR
KPMG S.A.
Mars 2023

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Résultats Sous-Contrôle Financeurs	13 828	535			14 363
Report à nouveau	8 069	2 800			10 869
Excédent ou déficit de l'exercice	3 335	-3 335	10 428		10 428
Situation nette (sous-total)	25 232		10 428		35 660
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	25 232		10 428		35 660



5.3.1.1 Tableau de variation des fonds propres avec droits de reprise

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf,...).

En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

5.3.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

5.4 Fonds dédiés et subventions

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer les ressources à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.



5.5 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

5.6 Provision pour risques et charges

Néant.

5.6.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite n'a pas été évalué ni a fortiori comptabilisé.

5.7 Dettes

5.7.1 Etat des dettes par échéance

Nature	Montant Brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	41 807	41 807		
Personnel et comptes rattachés	2 585	2 585		
Sécurité sociale et autres organismes	3 105	3 105		
Dettes fiscales	529	529		
Total	48 026	48 026		

5.7.2 Etat des charges à payer

	31/12/2021
Fournisseurs Factures non parvenues	4 786
Dettes sociales sur congés payés	3 841
Personnel Autres charges à payer	529
Total	9 156

6 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

6.1 Ressources de l'association

- Cotisations = 1 050 euros
- Ventes de biens et prestations des services = 0 euros
- Concours publics et subventions d'exploitation = 235 000 euros
- Contributions financières = 0 euros
- Reprises sur amort. et transferts de charges = 0 euros
- Utilisation Fonds dédiés (reprise) = 0 euros

Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Communes et Interco.	Etat	Départements	Europe	ARS	Total
Concours publics et subventions d'exploitation					235 000	235 000
Contributions financières						
Subvention d'investissement						

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation au cours duquel la décision d'octroi a été notifiée.



7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Contributions volontaires en nature

7.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat dont notre entité a bénéficié correspond à 0 euros sur l'exercice 2022.

7.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	
Assimilés Cadres	
Employés	1
Total	1

Alain JOLIVET

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Jean-Philippe CALLON

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Dikran TABBAKH-MAGHAKIAN

Diplômé d'Etudes Supérieures Comptables et Financières

Experts-comptables / Commissaires aux comptes

**ASSOCIATION MEDECINS
CORRESPONDANTS SAMU 26/07
175 chemin de Chantelauve
07160 LE CHEYLARD**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Valence, le 18 avril 2023

Pour 2CARA
Dikran TABBAKH-MAGHAKIAN
Commissaire aux Comptes

